



127th Assembly of the Inter-Parliamentary Union and Related Meetings
Québec City, Canada
21-26 October 2012

127^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et réunions connexes
Québec, Canada
21-26 octobre 2012



www.ipu2012uip.ca

SESSION SPECIALE SUR LES PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE

Les institutions qui nous gouvernent incarnent-elles et encouragent-elles l'égalité des sexes ? Sont-elles sensibles, neutres et équitables en matière de genre ? Dans quelle mesure reflètent-elles les dynamiques de plus en plus diverses des sociétés d'aujourd'hui ?

Les parlements sont intéressés au premier chef par ces questions car ils sont le miroir de la société et représentent les besoins et les intérêts de tous les citoyens. En effet, un Parlement moderne est un parlement qui parvient à s'adapter à l'évolution de la société, un parlement dans lequel les citoyens se reconnaissent, qui apporte des réponses à leurs questions et où ils trouvent un écho à leurs aspirations.

Au XX^{ème} siècle, une des plus grandes évolutions de la démocratie dans le monde a été la participation des femmes à la vie politique, tant comme électrices que comme parlementaires. Parallèlement, les questions et objectifs touchant à l'égalité des sexes ont fait leur entrée sur la scène politique et sont désormais reconnus comme élément central du développement social, économique et culturel.

Si ces progrès sont désormais acquis, on peut néanmoins se demander si les parlements ont vraiment réussi à se muer en institutions politiques défendant et incarnant l'égalité des sexes.

Les précédentes études réalisées par l'UIP sur les femmes dans les parlements ont montré que ces dernières sont, de loin, le principal moteur de progrès en matière d'égalité hommes-femmes, et que les parlements, en tant qu'institutions, doivent assumer leur part de responsabilités, dans ce domaine. Ces conclusions soulèvent les questions suivantes : que font les parlements pour favoriser l'égalité des sexes dans leurs structures et leurs procédures ? Quelles sont les politiques qui font avancer l'égalité des sexes ? Les structures institutionnelles des parlements dans le monde sont-elles représentatives des femmes comme des hommes et de leurs besoins respectifs ? Autrement dit, les parlements sont-ils attentifs aux questions de genre ?

En 2009, l'UIP a réalisé une étude mondiale auprès des parlements pour déterminer dans quelle mesure ils étaient "sensibles au genre" (voir l'ouvrage *Parlements sensibles au genre : Étude mondiale des bonnes pratiques*, à <http://www.ipu.org/french/surveys.htm#gsp11>) et recenser les bonnes pratiques des parlements contribuant à renforcer l'égalité des sexes en leur sein mais aussi en dehors.

Selon cette étude, un parlement sensible au genre est un parlement qui répond aux besoins et intérêts tant des femmes que des hommes, dans ses structures, ses méthodes, son fonctionnement et son travail. Elle répertorie cinq domaines d'action prioritaires pour rendre les parlements sensibles au genre. Un parlement sensible au genre est un parlement qui :

1. réalise l'égalité des sexes, tant sur le plan du nombre que celui des postes occupés;
2. établit un cadre législatif sur l'égalité des sexes, fixe des objectifs et arrête des plans en la matière et adopte des politiques relatives aux conditions de travail qui tiennent compte des besoins des hommes et des femmes;
3. intègre le souci d'égalité des sexes dans son travail, y compris au niveau des procédures;
4. veille à ce que l'environnement de travail ne soit pas sexiste et à ce que les locaux tiennent compte des besoins des hommes comme de ceux des femmes;
5. soutient les hommes qui assument leurs responsabilités en matière d'égalité des sexes et encourage les partis politiques à devenir sensibles au genre.

Objectifs de la session spéciale

La session spéciale se veut une plate-forme pour les parlementaires dans laquelle ils peuvent discuter de ce qui fait un parlement sensible au genre et recenser les objectifs et les stratégies concrètes permettant d'atteindre un tel objectif.

Résultats attendus

Il est prévu que la session spéciale élabore un Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, qui sera adopté par la 127^{ème} Assemblée. Ce plan d'action offrira un cadre général d'action aux parlements pour se muer en institutions sensibles au genre.

Cette séance sera aussi l'occasion pour les parlementaires de procéder à une brève évaluation préliminaire de leurs parlements respectifs.

Participation

Des hommes et des femmes parlementaires du monde entier seront invités à participer à cette rencontre, en veillant à une répartition équilibrée entre les sexes tout au long des travaux. Les délégations sont donc invitées à se rendre sur la page web suivante : <http://www.ipu212uip.ca/registration> et à indiquer le nom d'au moins un homme et une femme parlementaire qui assisteront à la Session spéciale de partenariat entre hommes et femmes.

Format

La session spéciale comprendra trois segments d'une demi-journée chacun. Des débats seront organisés en plénière comme dans des groupes de travail. Les participants seront invités à échanger des données d'expérience, à travailler ensemble pour élaborer les stratégies et à examiner brièvement dans quelle mesure leurs parlements sont sensibles au genre.

Programme de travail

Segment 1 : Principaux éléments d'un parlement sensible au genre (plénière)

(23 octobre 2012, 9 heures - 13 heures)

La séance commencera par un discours sur l'égalité des sexes et la démocratie, suivie d'un exposé sur les principaux résultats de l'enquête de l'UIP intitulée *Parlements sensibles au genre : Étude mondiale des bonnes pratiques*. Un débat sur les principaux éléments d'un parlement sensible au genre clôturera la séance.

Les participants seront invités à mener un débat interactif. Avant que la parole ne leur soit donnée, ils prendront part à un bref exercice dans lequel il leur sera demandé de définir le parlement sensible au genre en une phrase.

A la fin de la séance, les participants constitueront des groupes qui se réuniront le 25 octobre 2012.

Segment 2 : Stratégies visant à rendre les parlements sensibles au genre (travaux en groupes) (25 octobre 2012, 14 h.30 – 17 heures)

Comme suite aux discussions de la première séance, les participants se répartiront en groupes de travail. Chaque groupe examinera un ou deux aspects des parlements sensibles au genre. L'objectif sera de recenser les bonnes pratiques ainsi que des méthodes concrètes pour atteindre l'objectif recherché.

Les thèmes des groupes sont les suivants :

Groupe 1 : Intégrer le genre dans l'ensemble des travaux du Parlement

Le Groupe réfléchira aux éléments suivants :

- les stratégies à adopter pour mettre les questions de genre au centre du travail législatif et de contrôle du Parlement (cadre législatif, politiques internes et pratiques à mettre en place);
- les structures qui pourraient contribuer à intégrer davantage les questions de genre au Parlement (commissions, groupes parlementaires, points focaux);

- les types de partenariats stratégiques à mettre en place (partenariats entre hommes et femmes, rôle des partis politiques, rôle de la société civile, etc.);
- les mécanismes, règles et politiques nécessaires pour promouvoir une égale participation des hommes et des femmes à tous les échelons du travail du Parlement (aux fonctions de prise de décision, dans les différentes commissions et autres instances parlementaires, dans les différents services du Parlement).

Groupe 2 : Créer une culture et une infrastructure sensibles au genre dans l'enceinte du Parlement

Le Groupe réfléchira aux éléments suivants :

- la culture interne du Parlement – normes, pratiques et vocabulaire;
- la lutte contre les stéréotypes au Parlement;
- l'écho à donner au travail des parlementaires femmes et la diffusion d'informations sur les questions d'égalité des sexes;
- la création d'un juste équilibre entre les obligations familiales et le travail grâce à des modalités favorables à la vie de famille (horaires des séances, calendriers/programmes, etc.);
- la mise en place de structures et autres dispositifs contribuant à l'égalité des sexes (crèches, allocations familiales, etc.);
- les politiques internes contribuant à l'égalité des sexes (congé parental, harcèlement sexuel, etc.).

Groupe 3 : Donner des outils aux parlements pour traiter les questions d'égalité des sexes

Le Groupe réfléchira aux éléments suivants :

- l'élaboration d'un plan d'action sur l'égalité des sexes pour le Parlement;
- l'évaluation des besoins internes (services techniques, rôle du personnel, formation, etc.);
- l'amélioration ou la structuration des possibilités de coopération (avec la société civile, les mécanismes nationaux, les centres de recherche, etc.);
- l'évaluation de la sensibilité au genre et les mécanismes de contrôle nécessaires;
- la mise en place d'une nouvelle génération de responsables politiques et de parlementaires sensibles au genre.

Segment 3 : réformes parlementaires (plénière) (26 octobre 2012, 9 h.30 – 12h.30)

Les rapports des groupes sur les stratégies susceptibles de rendre les parlements sensibles au genre ouvriront la séance. Le débat qui suivra visera à déterminer comment entamer un processus de réforme, et à en définir les principales étapes et conditions préalables.

Les participants devront remplir un formulaire d'auto-évaluation et recenser les mesures qu'ils pourraient prendre personnellement pour surmonter les difficultés répertoriées.

A l'issue de la séance, un projet de plan d'action sera adopté, pour être ensuite soumis à la 127^{ème} Assemblée pour adoption.

Elaboration du Plan d'action

L'élaboration du Plan d'action sera inclusive et participative.

C'est au Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP qu'il reviendra de superviser le processus d'élaboration, en concertation avec le Comité de coordination des Femmes parlementaires.

Un avant-projet du Plan d'action sera établi avant l'Assemblée de Québec. Il sera transmis aux Membres en septembre 2012 pour observations et suggestions. Il fera fonds sur les résultats de l'Enquête mondiale de l'UIP *Parlements sensibles au genre : Etude mondiale des bonnes pratiques*, et sur les résultats de plusieurs consultations régionales et nationales organisées entre les assemblées de Kampala et de Québec.

La Session spéciale de Québec sur les parlements sensibles au genre examinera l'avant-projet et le complètera. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes et les présidents des groupes se réuniront en un comité de rédaction pour parachever le projet de Plan d'action. Le Groupe du partenariat sera chargé d'en assurer la rédaction définitive avant qu'il ne soit présenté à l'Assemblée, pour adoption.